

## Plan d'urbanisme

### Chapitre d'arrondissement de Montréal-Nord

La Ville de Montréal réalise présentement le Plan d'urbanisme pour l'ensemble de son territoire. Il se divise en trois parties. La première partie donne les grandes orientations d'aménagement du territoire montréalais en matière d'habitation, de transport, des secteurs d'emploi, d'environnement et d'architecture, intégrant tous les éléments pan-montréalais. La version préliminaire de cette partie vient d'être complétée. S'ensuivront des consultations publiques en mai et juin avant son adoption finale prévue à la fin de l'année 2004, conformément à la loi.

La deuxième partie est actuellement en préparation. Elle sera composée des 27 documents d'arrondissements où chaque arrondissement élaborera son plan d'urbanisme local, qui devra respecter les orientations du plan d'urbanisme.

#### Les orientations du Plan d'urbanisme de Montréal

- Des milieux de vie de qualité, diversifiés, et complets;
- Des réseaux de transport structurants, efficaces et bien intégrés au tissu urbain;
- Un centre prestigieux, convivial et habité;
- Des secteurs d'emplois dynamiques, accessibles et diversifiés;
- Un paysage urbain et une architecture de qualité;
- Un patrimoine bâti, archéologique et naturel valorisé;
- Un environnement sain.

#### Séance d'information sur le Plan d'urbanisme de Montréal Enjeux pan-montréalais

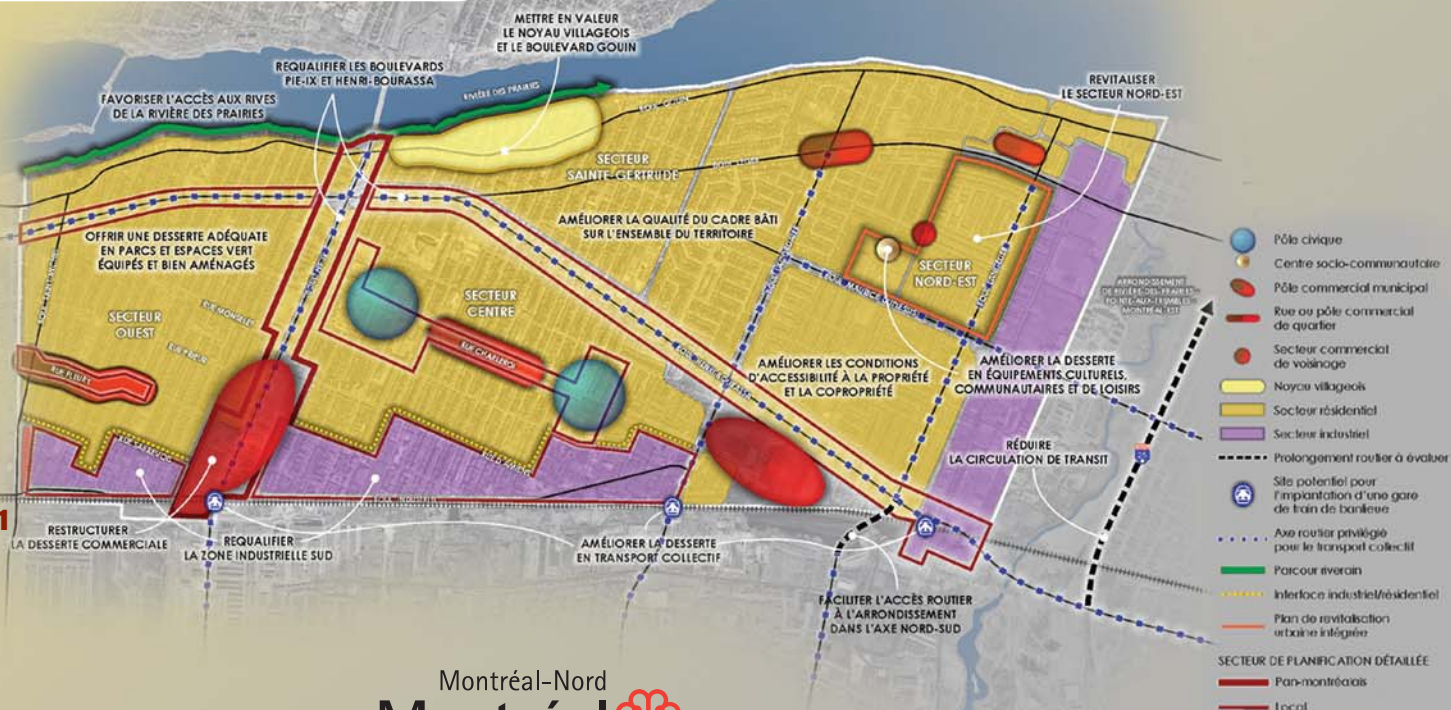
Donnée par l'Office de consultation publique de Montréal  
Le 26 mai 2004, à 19 h, à la salle des délibérations (salle du conseil) du bureau d'arrondissement de Montréal-Nord, 11155, av. Hébert.  
Arrondissements invités : Ahuntsic – Cartierville, Anjou, Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles – Montréal-Est, Saint-Léonard, Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension

Le chapitre d'arrondissement de Montréal-Nord a été déposé au conseil municipal et son adoption est prévue au cours de l'année 2005. La troisième partie, qui sera finalisée au cours de l'année 2006, contiendra tous les compléments d'information et les documents de nature réglementaire. Nous sommes très fiers de vous présenter le résumé du chapitre spécifique à Montréal-Nord. Il résulte d'un long processus de concertation, initié en 2002 par le forum de Montréal-Nord en action, qui s'est poursuivi jusqu'à l'automne 2003 avec des séances d'audits stratégiques préparées par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement.

(Suite à la page 2)

### Sommaire

- Mot du maire et des conseillers **3**
- Nouvelles brèves **4**
- Réalisations **5**
- Règlements et politiques **6**
- Dossier sur le développement social **8**
- Programmation culturelle **11**
- Centres biblio-culturels **12**
- Sports et loisirs **13**
- Piscines et pataugeoires **14**
- Bottin téléphonique **12**



Ces rencontres ont permis de valider les enjeux et les stratégies d'aménagement et de développement à privilégier au cours de la prochaine décennie.

## Le profil de l'arrondissement

### La population

Au recensement de 2001, la population s'établissait à 83 600 personnes, soit 4,6 % de la population de la Ville de Montréal.

La densité d'occupation s'élevait à 7 552 habitants au kilomètre carré, et plus précisément à 24 000 habitants au kilomètre carré pour le secteur Nord-Est de l'arrondissement. À titre de comparaison, le Plateau Mont-Royal, qui comptait la plus forte densité, s'élevait à 13 096 habitants au kilomètre carré. Le taux moyen de densité d'occupation place Montréal-Nord au cinquième rang parmi les arrondissements les plus denses de la Ville de Montréal.

2001	Arrondissement de Montréal-Nord	Ville de Montréal
Population	83 600	1 812 723
0 à 14 ans	17,8%	16,0%
25 à 44 ans	27,3%	31,7%
65 ans et +	18,4%	15,3%
Ménages	36 380	805 820
Nombre de personnes par ménage	2,3	2,2
Revenu médian des ménages	28 236 \$	40 234 \$

Source : Statistique Canada, Recensement 2001.

L'arrondissement compte une population très diversifiée sur le plan culturel; après la communauté francophone, on recense deux autres communautés culturelles très présentes sur le territoire, soit la communauté italienne (17 %) et la communauté haïtienne (14 %).

### Les milieux de vie

L'arrondissement est caractérisé par la présence de nombreux milieux de vie distincts et diversifiés. Le parc de logements de l'arrondissement est composé à 86 % de résidences multifamiliales, dont seulement 12 % de logements situés dans des immeubles de cinq étages ou plus. La proportion de logements en location s'élève à plus de 72 %, c'est 8 % de plus que la moyenne montréalaise.

L'arrondissement bénéficie d'un milieu naturel caractérisé par la présence de la rivière des Prairies et d'une partie du Parc-nature de l'Île-de-la-Visitation.

2001	Arrondissement de Montréal-Nord	Ville de Montréal
Logements unifamiliaux	14,3%	21,2%
Logements multifamiliaux	85,7%	78,8%
Logements possédés	27,6%	35,8%
Logements loués	72,4%	64,2%
Logements construits avant 1971	67,3%	69,6%

Source : Statistique Canada, Recensement 2001.

Le noyau villageois, situé de part et d'autre du boulevard Gouin entre les boulevards Pie-IX et Sainte-Gertrude, présente une valeur patrimoniale significative.

### Les secteurs d'emplois

Les terrains voués aux activités industrielles sont répartis à l'intérieur des secteurs industriels situés aux limites sud et est de

l'arrondissement. Le secteur industriel Sud regroupe plus de 700 entreprises, œuvrant dans divers secteurs : manufacturier, commerce de gros, transport, entreposage, construction, réparation et entretien. Le secteur industriel Est accueille pour sa part des entreprises manufacturières et des commerces de gros. Quant aux activités commerciales, elles sont dispersées sur l'ensemble du territoire. Les deux plus importantes concentrations sont localisées l'une, sur le boulevard Pie-IX, au sud de la rue d'Amiens et l'autre, sur le boulevard Henri-Bourassa, à l'intersection du boulevard Lacordaire.

## Plan d'action de l'arrondissement de Montréal-Nord

### Rehausser la qualité des milieux de vie

■ Afin d'améliorer la qualité du cadre bâti sur l'ensemble du territoire, le Plan propose :

- ☀ la mise en œuvre d'un programme d'aide à la rénovation résidentielle;
- ☀ l'offre de services-conseils aux propriétaires pour la rénovation résidentielle;
- ☀ l'adoption et l'application de nouvelles dispositions réglementaires au règlement de zonage visant l'ensemble des secteurs résidentiels;
- ☀ des dispositions spécifiques aux secteurs Ouest, Centre et Sainte-Gertrude sont également prévues afin d'encadrer les projets de rénovation selon certains critères d'intégration et de qualité.

■ Afin d'améliorer les conditions d'accessibilité à la propriété et à la copropriété, le Plan privilégie la mise en œuvre de programmes d'aide suivants :

- ☀ l'achat-rénovation de logements existants afin de les moderniser;
- ☀ l'accession à la copropriété;
- ☀ la conversion de logements existants en coopératives d'habitation.

### Revitaliser le secteur Nord-Est

■ En réponse aux orientations du Sommet de Montréal et parallèlement à l'élaboration du Plan d'urbanisme, la Ville de Montréal mise sur une approche de revitalisation urbaine intégrée, composée notamment d'interventions telles la réduction de la densité du secteur, la création de nouveaux parcs et espaces verts à l'échelle des voisinages, l'application de programmes de rénovation résidentielle, la création d'un marché public.

### Améliorer la desserte en équipements culturels, communautaires et de loisirs

■ Par la construction de centres d'activités communautaires dans certains parcs;

■ Par la construction d'un centre socio-communautaire dans le secteur Nord-Est;

■ Par l'implantation d'une maison de la culture;

■ Le Plan propose également l'évaluation de l'ensemble des équipements culturels, communautaires et de loisirs.

### Offrir une desserte adéquate en parcs et espaces verts

■ Par la réalisation d'un plan directeur des parcs, des espaces verts et des équipements communautaires de l'arrondissement où certains éléments retiennent une attention plus particulière tels la création de nouveaux liens cyclables avec les arrondissements voisins, l'intégration de l'art public dans les parcs, le remplacement des arbres.

### Restructurer la desserte commerciale

■ Dans le cadre de la révision de la réglementation d'urbanisme, une hiérarchie commerciale sera établie pour l'ensemble du territoire.

■ La réglementation d'urbanisme consolidera la vocation commerciale des rues de Charlevoix et Fleury. Afin d'orienter les interventions visant la revitalisation commerciale de ces deux artères, le Plan privilégie la réalisation d'études de planification détaillée de portée locale pour ces deux rues commerçantes.

■ Pour faciliter la transition, une mise en œuvre d'un programme de conversion des bâtiments commerciaux en résidences est prévue.

### Améliorer l'image urbaine Requalifier la zone industrielle Sud

■ En effectuant une étude de planification détaillée de portée locale.

**Requalifier les boulevards Pie-IX et Henri-Bourassa**

■ Par la réalisation d'un exercice de planification détaillé de portée pan-montréalaise pour le corridor du boulevard Pie-IX et pour l'accès au pont.

# Pour un arrondissement fort

## Mot du maire et des conseillers

### Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Les Nord-Montréalais peuvent se réjouir car, depuis la fusion municipale, nous remarquons une augmentation de projets de développement dans notre arrondissement. Certains de ces projets sont inscrits au programme triennal d'immobilisations (PTI) et améliorent concrètement le milieu de vie de l'arrondissement. En effet, en dehors du budget d'opération, un certain montant d'argent neuf provenant du PTI a été accordé aux arrondissements pour moderniser leurs infrastructures et leurs équipements collectifs.

Les projets du PTI aident de façon concrète l'arrondissement à se développer. Rappelons-les brièvement.

Nous avons pu ériger le centre d'activités communautaires Carignan, dont l'inauguration a eu lieu au mois de février dernier. Au printemps, nous avons commencé la construction de celui du parc Sauvé, dont nous prévoyons l'achèvement cet été. Ces deux centres d'activités communautaires, (1,5 M \$), sont pourvus de salles polyvalentes servant aux diverses activités communautaires.

Par la suite nous débuterons, à la fin de l'année 2004, la construction du centre socio-communautaire. Ce nouveau bâtiment comprendra une agora, des salles multi-fonctionnelles, une bibliothèque-atelier, des bureaux pour le démarrage d'entreprises et une halte-garderie, (un investissement de 9 M \$, réparti ainsi : 2,2 M \$ du gouvernement du Québec, 3,4 M \$ de la Ville de Montréal et 3,4 M \$ de l'arrondissement).

Nous venons tout juste de terminer le réaménagement du bureau d'arrondissement (1,5 M \$), pour le rendre plus accueillant et fonctionnel, et ce, dans le but de mieux vous servir. Un poste avec un accès Internet sera éventuellement mis à votre disposition. Au mois de juin, débuteront les travaux

de réfection de pavage et trottoirs (2 M \$) afin de maintenir le réseau routier dans un état acceptable. Vers le mois d'octobre, nous poursuivons la reconstruction de conduites désuètes d'aqueduc et d'égout, datant d'entre 1928 et 1932, (2,13 M \$ défrayé par les gouvernements du Canada et du Québec et 1,07 M \$ par l'arrondissement). Nous poursuivons le remplacement de véhicules (dont l'âge moyen était de 16 ans) et d'équipements pour la Direction des travaux publics.

De plus, dans le cadre de «Opération 10 000 logements», et grâce aux programmes de subventions de l'habitation de la Ville de Montréal, nous notons une augmentation d'investissement dans le secteur de la construction résidentielle dans notre arrondissement. Cette année, 643 nouveaux logements seront accessibles ou en construction, totalisant un investissement de 62 M \$. Plusieurs nouveaux projets commerciaux et industriels ont vu le jour depuis deux ans, totalisant un investissement de 24 M \$.

De grands changements, positifs pour notre arrondissement, sont à nos portes. En effet, pour la première fois de sa jeune histoire, la nouvelle Ville de Montréal s'est dotée d'un Plan d'urbanisme avec une vision concertée et intégrée du développement de l'île, rendant possible la création d'une grande métropole au service des citoyens, avec des arrondissements forts. Dans cette édition de l'Infonord, vous trouverez un article qui résume le projet du Plan d'arrondissement spécifique à Montréal-Nord. Par ailleurs, à la séance du conseil d'arrondissement du mois d'avril dernier, nous avons octroyé le contrat

pour la réalisation du Plan directeur des parcs, des espaces verts et des équipements communautaires. Cette étude permettra d'établir un inventaire complet des parcs et des espaces verts, des équipements et des bâtiments servant aux sports ou aux loisirs et de planifier les besoins actuels et futurs de l'arrondissement pour, ensuite, inclure ces investissements au prochain programme triennal d'immobilisations.

Ce bulletin vous renseigne également sur les activités et les nouveautés de la période estivale. Gardez-le à portée de la main, il sera utile et pratique pour planifier vos divertissements tout au long de la belle saison.

**Nous vous souhaitons un très bel été!**



Pour améliorer la qualité de vie de l'arrondissement, nous devons lutter contre la pauvreté et investir dans le développement social. À la suite du Sommet de Montréal,

l'arrondissement de Montréal-Nord s'est vu octroyer avec le Contrat de ville, une somme de 268 124 \$ pour des projets en développement social.

Nous vous invitons à lire l'article sur le développement social, vous y trouverez tous les dossiers qui se sont réalisés au cours de la dernière année incluant ceux du Contrat de ville.

Le maire de l'arrondissement,

Marcel Parent

Jean-Marc Gibeau  
Conseiller de la Ville

James V. Infantino  
Conseiller de la Ville

Normand Fortin  
Conseiller d'arrondissement

Georgette Morin  
Conseillère d'arrondissement

**...depuis la fusion municipale, nous remarquons une augmentation de projets de développement dans notre arrondissement.**

# Séances du conseil sur Internet

Connaissez-vous notre site Internet?  
[www.ville.montreal.qc.ca](http://www.ville.montreal.qc.ca)

4

...puis sélectionnez Arrondissement de Montréal-Nord, Vie démocratique et Séances du conseil. Sur notre site Internet, vous trouverez tous les procès-verbaux de l'année en cours. De plus, le lundi précédant la séance du conseil, nous y déposerons l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil. Les ordres du jour des séances du conseil précédentes, pour l'année en cours, peuvent également être consultés sur notre site Internet. Vous pouvez également obtenir une copie papier du procès-verbal ou de l'ordre du jour, en vous présentant au bureau d'arrondissement, 4243, rue de Charleroi. Vous aurez à déboursier des frais pour la photocopie.

## Sur notre site, vous pouvez :

- consulter la dernière parution du bulletin Infonord ainsi que les versions antérieures de l'année en cours;
- répondre directement au sondage de l'Infonord, écrire vos commentaires, proposer des suggestions ou nous poser des questions;
- consulter le Répertoire des services et des activités;
- trouver une foule de renseignements utiles.



## Collectes des RDD

(résidus domestiques dangereux)

Cette année, l'unité mobile de la collecte des résidus domestiques dangereux passera à l'arrondissement de Montréal-Nord :

**les samedis 12 juin et 25 septembre 2004**

dans le stationnement arrière de l'aréna Montréal-Nord,

**11212, avenue Garon, entre 9 h et 17 h.**

Piles, vos résidus de pesticide, médicaments périmés, solvants inutilisables, vieux pots de peinture ou tout autre produit domestique dangereux ou toxique, sont considérés comme des **résidus domestiques dangereux (RDD).**

Protégez votre environnement!

## De la transparence seulement



La collecte sélective des matières recyclables exige de la transparence... pour le sac utilisé. Pour débiter la collecte, nous vous avons offert une boîte de sacs transparents clairs portant l'inscription recyclage, à des fins promotionnelles. Vous trouverez chez la plupart de nos commerçants locaux des sacs

transparentes bleutés ou clairs sans l'inscription recyclage, et ils sont parfaitement conformes pour la collecte de matières recyclables. En fait, peu importe la taille ou la teinte du sac, pourvu qu'il soit transparent!



## Travaux de réfection

À compter du mois de juin, l'arrondissement de Montréal-Nord entreprendra des travaux de réfection de chaussées et de trottoirs sur les sections des rues indiquées dans la liste ci-jointe. Ces travaux touchant les trottoirs, les accessoires d'égout et d'aqueduc ainsi que la chaussée dureront 2 mois et comprendront plusieurs étapes. Tous les efforts possibles seront déployés afin de compléter les travaux avec diligence et réduire au minimum les inconvénients. Le coût des travaux est évalué à 2 M \$.

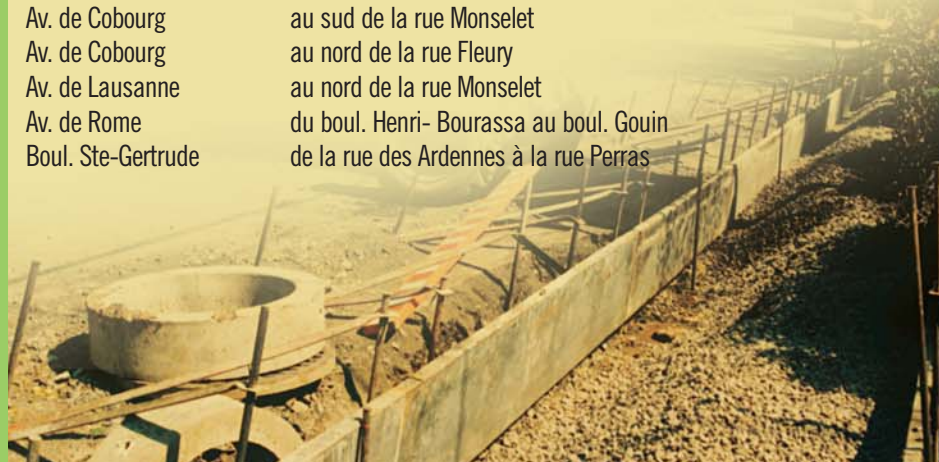
### Réfection de chaussées et de trottoirs

Rue de Bayonne	de l'av. Lamoureux à l'av. Bellevois
Av. Jean-Meunier	au sud du boul. Industriel (prolongement)
Av. Racette	de la rue d'Amiens à la rue de Castille
Av. Racette	de la rue d'Amos à la rue de Charleroi
Av. Robert	de la rue Houde au boul. Guoin

### Réfection de chaussées et de trottoirs sur les rues où seront reconstruites les conduites d'aqueduc et d'égout

Av. Audoin	de la rue Fleury à la rue Mont-Joli
Av. Bellevois	de la rue d'Amiens au boul. Industriel
Av. de Cobourg	au sud de la rue Monselet
Av. de Cobourg	au nord de la rue Fleury
Av. de Lausanne	au nord de la rue Monselet
Av. de Rome	du boul. Henri- Bourassa au boul. Guoin
Boul. Ste-Gertrude	de la rue des Ardennes à la rue Perras

NOUVELLES BREVES



# Réalisations

## La Direction des affaires publiques et du greffe

Composée de l'accueil, du greffe et des communications, cette direction assure les relations auprès des citoyens ainsi que le soutien aux élus et aux autres directions de l'arrondissement.

### Quelques réalisations 2003

#### L'accueil et les relations avec les citoyens (le bureau d'arrondissement)

- Les citoyens peuvent obtenir des renseignements portant sur l'ensemble des services offerts à la ville et dans l'arrondissement.
- Notre réceptionniste et nos trois agents ont répondu à plus de 54 000 appels téléphoniques et demandes des citoyens. Les principaux sujets traités ont été :
  - ☛ les taxes, avec 16 279 demandes en 12 mois (30 % de toutes les demandes);
  - ☛ le programme de recyclage (collecte sélective), avec

5 881 demandes en 6 mois (11% de toutes les demandes);

- ☛ les assermentations, avec 4 737 demandes (9 % de toutes les demandes);
- ☛ les renseignements sur les travaux publics, avec 4 667 demandes (8,5% de toutes les demandes);
- ☛ les renseignements sur l'aménagement urbain et les services aux entreprises, avec 4 523 demandes (8 % de toutes les demandes).

#### Le greffe (secrétariat et archives)

Voit à la préparation et à la mise à jour des documents relatifs aux séances du conseil, à la réglementation locale, aux demandes d'accès à l'information et à l'archivage de tous les documents de l'arrondissement.

- ☛ 336 dossiers ont été traités aux 12 séances régulières du Conseil d'arrondissement;
- ☛ 69 demandes d'accès à l'information ont été traitées;

☛ 60 avis de réclamation ont été transmis en 9 mois;

- ☛ 41 demandes de citoyens, portant sur des dérogations mineures, de modifications de zonage et autres ont été étudiées par le Comité consultatif d'urbanisme.

#### Les communications

Activité récente à l'arrondissement, le département des communications a pour mission de recueillir et de diffuser auprès des citoyens l'information provenant des services centraux, des autres arrondissements et des différentes directions de l'arrondissement. Ce département voit à la rédaction, à la coordination et au suivi des projets de communication requis par les élus et par les différentes directions.

Voici quelques réalisations :

- ☛ les bulletins municipaux *Infonord* (nouveau concept et format, nouveau mode de distribution);

- ☛ le *Répertoire des activités et des services* (nouveau format et nouveau mode de distribution);
- ☛ le journal des employés *Le courant*;
- ☛ la rédaction et la coordination de plusieurs annonces et communiqués auprès des médias;
- ☛ la rédaction et la coordination des imprimés promotionnels de l'arrondissement;
- ☛ la réalisation des imprimés et des communiqués portant sur le programme de recyclage *nous aussi on recycle* (dépliants, cartons, affichettes, annonces, accroche-porte, etc);
- ☛ le contenu rédactionnel du site Internet de l'arrondissement;
- ☛ la coordination et les réponses aux demandes des citoyens, formulées dans le courriel info@mtlnord.ca. En excluant les courriels comportant des virus, il s'agit d'une moyenne de 20 réponses par mois, qui sont acheminées aux citoyens.

## La Direction des services administratifs

Cette Direction compte trois divisions : les ressources humaines, les ressources financières et matérielles et l'informatique.

Elle est davantage tournée vers les besoins internes de l'arrondissement, puisqu'elle fournit un large éventail de services à l'ensemble des employés et des directions.

Assure la coordination de l'ensemble des activités de sa direction. Participe à l'établissement des orientations budgétaires et des politiques et procédures administratives nécessaires aux activités de l'arrondissement.

#### La Division des ressources humaines

Prépare les paies, dans le respect des conventions collectives et des règles administratives en vigueur. Administre les divers programmes d'assurances et les autres avantages

sociaux dont bénéficient les employés. Elle est responsable de la dotation de personnel.

#### La Division des ressources financières et matérielles

Supervise et enregistre toutes les activités financières, comptables et budgétaires de l'arrondissement. Exerce le contrôle interne sur l'ensemble des dépenses. Est responsable de la majeure partie des activités d'approvisionnement nécessaires au fonctionnement de l'arrondissement.

#### La Division de l'informatique

Rencontre les besoins des directions en matière de bureautique, réseautique et développement informatique. S'assure de la viabilité et de la stabilité des échanges de données entre les systèmes corporatifs et ceux de l'arrondissement.

Procède à l'implantation des systèmes et procédures corporatives en matière de traitement de l'information.

#### Quelques réalisations 2003

- ☛ La signature de deux nouvelles conventions collectives (pompiers et cols blancs) a impliqué des changements importants dans plusieurs de nos systèmes administratifs et comptables, assortis de délais d'exécution très courts. Ce défi a été relevé avec brio, sans nuire pour autant à la continuité des opérations quotidiennes.
- ☛ La section informatique a terminé l'implantation des logiciels de traitement des requêtes et de contrôle des activités de loisirs au sein des directions concernées, qui doivent maintenant les intégrer à leur fonctionnement quotidien.

- ☛ Le réseau haute vitesse entre les différents bâtiments administratifs de l'arrondissement a été complété, et l'accès au logiciel Lotus Notes est étendu à la quasi-totalité des employés ayant l'usage d'un ordinateur.
- ☛ Le travail sur la refonte du système comptable et d'approvisionnement s'est poursuivi, avec pour objectif d'implanter les principaux changements en 2004.

# Connaissez-vous les règlements et les politiques de l'arrondissement?

6

Nous vous présentons quelques extraits des différents règlements qui régissent notre arrondissement. Nous avons ciblé les règlements les plus pertinents à connaître au début de la saison estivale. Ils ne peuvent pas être utilisés à des fins juridiques. Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, 514 328-4017. Vous pouvez émettre vos commentaires, nous faire des suggestions ou encore nous poser des questions en nous écrivant à notre courrier électronique : [info@mtlnord.ca](mailto:info@mtlnord.ca).

## Collecte des ordures ménagères

Jours de collecte : les mardis et les vendredis;

La charge maximale de chaque contenant ne doit pas excéder 25 kg (50 lbs).

Les ordures ménagères doivent, entre autres choses :

- être déposées avant 8 h le jour même du ramassage ou après 21 h la veille de la collecte;
- être placées en retrait du trottoir et de la chaussée;
- être dans des sacs de polyéthylène opaque ou dans des poubelles.



## Collecte sélective des matières recyclables

Jours de collecte :

- les lundis, pour les résidences situées à l'ouest de l'avenue Alfred inclusivement jusqu'aux limites ouest de l'arrondissement;
- les vendredis, pour les résidences situées à l'est de l'avenue Alfred exclusivement jusqu'aux limites est de l'arrondissement.

Les sacs de recyclage transparents clairs ou bleus doivent être déposés entre 21 h la veille et 8 h le matin de la collecte.

Vous n'avez qu'à déposer toutes les catégories de matières recyclables, préalablement rincées, sans les trier, dans le sac de plastique transparent (clair ou bleu). Info-collecte : 514 328-4038 ou 514 328-4000



## Attention aux terrains malpropres

Tout terrain vague, partiellement ou entièrement construit doit être maintenu en bon état de propreté.

Une contravention peut être émise si le gazon d'un terrain privé a plus de 15 cm (6 po) de hauteur. Tout propriétaire, locataire ou occupant est responsable de l'entretien du gazon sur un terrain privé ainsi que sur l'emprise de rue et la réserve municipale adjacente à son terrain. Ce règlement est également valable pour le gazon en mauvais état d'entretien (gazon mort ou terrain en terre battue).

## Clôtures, murets et haies

Hauteur maximale :

- 0,9 m (3 pi) dans la marge avant principale et dans le triangle de visibilité;
- 1,37 m (4 pi 5 po) dans la marge avant secondaire;
- 1,83 m (6 pi) dans les cours et les marges arrières et latérales.

Constitue une nuisance sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement, une clôture, un muret ou une haie, qui représente un danger pour les piétons, les cyclistes ou les automobilistes.

Les clôtures et les murets doivent respecter une marge d'isolement minimale de 500 mm (20 po) de tout trottoir ou bordure de rue. Un espace libre d'au moins 0,6 m (2 pi) doit être maintenu autour d'une borne d'incendie.

## Clôtures prohibées

Les clôtures possédant du fil de fer barbelé ou du fil de fer autre que celles à mailles de chaîne («frost») ainsi que les clôtures électrifiées sont interdites dans les zones résidentielles. Veuillez noter que les clôtures à mailles de chaîne sont interdites dans la marge avant principale.

## Entretien

Les clôtures, les murets et les haies doivent être maintenus en bon état de propreté, libres de débris et exempts d'affichage.

## Arbres

■ Il est strictement défendu de causer, de quelque façon que ce soit, des dommages aux arbres, aux plantes et aux fleurs situés sur les terrains de l'arrondissement.

■ Il est défendu de planter un arbre à moins de 2,5 m (8 pi) du dos du trottoir, à moins de 3 m (10 pi) de la bordure de pavage ou à l'intérieur de la réserve municipale (emprise de rue) sans avoir obtenu un permis à cet effet. **Le permis est gratuit.**

■ Constitue une nuisance sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement, un arbre, un arbuste, une plante ou toute espèce végétale dont les branches, le tronc ou les racines représentent un danger pour les piétons, les cyclistes ou les automobilistes.

■ Il est interdit de planter les essences d'arbre suivant : l'érable argenté, le peuplier et le saule.

## Piscine sur un terrain privé

■ Il est obligatoire d'obtenir un permis avant d'implanter une piscine sur le territoire de l'arrondissement.

■ Tout appareil servant à l'utilisation de la piscine doit être installé de façon à ne pas créer un moyen d'escalade y donnant accès.

■ La piscine doit être implantée à une distance minimale de 1 m (3 pi 3 po) d'une ligne de propriété et ne doit jamais être située sous des fils électriques.

■ Une piscine doit être en tout temps entourée d'une clôture d'une hauteur minimale de 1,37 m (4 pi 5 po). Les portes d'entrée doivent être pourvues de loquets à fermeture automatique placés hors de la portée des enfants.

■ Toute piscine doit être pourvue d'un système de filtration et de circulation d'eau de manière à ce que celle-ci soit propre et non stagnante.



## Herbe à poux

L'herbe à poux, aussi appelée *Ambrosia artemisiifolia*, se reconnaît à ses feuilles très dentelées et minces, sa tige velue et sa couleur d'un vert grisâtre. L'herbe à poux cause de nombreux problèmes de santé à l'être humain, en plus, elle occasionne des conséquences fâcheuses en environnement et en agriculture.

Au mois de juillet, la plante produit des fleurs d'un vert plus pâle, qui poussent en épis. Le pollen dégagé par ces fleurs au mois d'août provoque une réaction allergique chez 10 % à 15 % de la population. La rhinite allergique, communément appelée rhume des foins, est provoquée par l'herbe à poux et elle cause une série de malaises : éternuements à répétition; congestion des sinus; écoulement nasal; démangeaisons du nez, du palais et des yeux; larmolement oculaire et toux, pouvant aller jusqu'à la crise d'asthme et la bronchite chez certains individus. L'herbe à poux affectionne les sols arides, secs et ensoleillés pour se reproduire. Il ne faut donc pas s'étonner qu'elle prolifère aux abords des trottoirs, des rues et des terrains vagues.

Pour toutes les raisons invoquées ci-haut, tout propriétaire, locataire ou occupant d'un bâtiment est responsable de l'entretien du terrain qu'il occupe. Il doit donc s'assurer que le terrain soit exempt d'herbe à poux. La destruction des plants, par l'arrachage ou par la tonte, avant la floraison, reste le meilleur moyen de limiter les effets nuisibles de ce fléau. Il ne faut pas confondre l'herbe à poux à l'herbe à puce, ces deux mauvaises herbes ayant des effets nocifs différents. L'herbe à puce produit une

sève qui, au toucher, donne des démangeaisons cutanées, tandis que l'herbe à poux produit du pollen causant des réactions allergiques. On peut donc y toucher et l'arracher sans problème. C'est un petit geste utile à notre communauté.

## Chiens et chats

Afin d'améliorer la qualité de vie de notre arrondissement, de protéger notre environnement et la santé publique, et par respect pour les autres citoyens, nous invitons tous les résidents propriétaires de chien à se conformer au règlement sur les animaux.

Toute personne qui se promène avec un chien doit apporter un instrument afin d'enlever immédiatement les matières fécales produites par son animal et en disposer de façon hygiénique (ce qui exclut l'utilisation des puisards).

Il est interdit de laisser accumuler des excréments sur les balcons et sur les terrains dans les limites de l'arrondissement. Cette interdiction vise également les terrains privés. Aucun chien ne doit être libre à l'extérieur. Tout chien gardé sur le terrain du propriétaire doit être attaché et retenu par une laisse d'au plus de 4,5 m (15 pi) de longueur. Tout chien accompagné de son gardien sur le trottoir doit être retenu par une laisse d'au plus de 2,5 m (8 pi) de longueur.

Tout chien doit porter un collier avec licence vendue par le bureau d'arrondissement et certaines animaleries.

À l'arrondissement de Montréal-Nord, il est interdit d'avoir plus d'un chien et plus de trois animaux par logement.



## Parcs, pistes cyclables et sentiers piétonniers

Les parcs, les pistes cyclables et les sentiers piétonniers sont accessibles au public, de l'aube à minuit, à l'exception des parcs Monty et Tardif. En effet, «il est défendu de se trouver dans les parcs Monty et Tardif entre 18 h et 6 h à l'exception de la période entre le 15 mai et le 15 octobre où il est défendu de s'y trouver entre 21 h et 6 h».



■ Il est défendu de pratiquer le golf, le tennis, le tir à l'arc, le baseball, le lancer du javelot ou du disque ou tout autre sport ailleurs qu'aux endroits réservés à ces fins.

■ Il est interdit d'endommager les végétaux (arbre, branche, fleur, arbuste) ainsi que les équipements municipaux dans ces lieux.

■ Il est interdit de circuler à vélo dans les parcs et les sentiers piétonniers.

■ La possession ou la consommation de la drogue ou de l'alcool est strictement interdite.

■ Il est interdit d'allumer des feux, des feux de cuisson et des pièces pyrotechniques (telle que : des feux d'artifices, des pétards, etc.).

■ Il est interdit de solliciter ou de vendre quoi que ce soit à quiconque.

■ Il est défendu de courir ou de marcher sur une piste cyclable. Veuillez emprunter le sentier piétonnier.

■ Il est défendu d'amener ou de promener son animal de compagnie, un chien, un chat ou une autre

espèce, même si celui-ci est en laisse dans les parcs, les pistes cyclables et les sentiers pédestres de l'arrondissement.

## Ventes-débaras et autorisation spéciale

### Vente-débaras

Les ventes-débaras sont permises sur le territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord deux fois par année, par résidence. La durée maximale d'une vente-débaras est fixée à trois jours.

### Autorisation spéciale

Une personne physique ou morale peut exposer et vendre, à l'extérieur, dans les zones commerciales ou mixtes, si elle a obtenu un certificat

d'autorisation spéciale émis par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

Renseignements : 514 328-4017

## Petit rappel au sujet de l'utilisation de la rue

Le règlement municipal interdit de laver, réparer ou effectuer tout travail d'entretien d'un véhicule sur la chaussée d'une rue ou dans un parc de stationnement municipal.

## Pesticides bannis

D'ici l'été 2005, la Ville de Montréal appliquera un règlement qui interdira l'application des pesticides à des fins esthétiques. Les résidents devront se tourner vers les bio-pesticides pour protéger leur pelouse ou leurs plates-bandes. Les pesticides seront strictement interdits dans les zones dites sensibles, soit autour des établissements scolaires, des garderies, des établissements de santé et des aires de jeux des parcs municipaux. Les arrondissements délivreront des permis pour les cas d'infestation.

**Infonord est une collaboration de :** Production : Direction des affaires publiques et du greffe Coordination : Céline Grenier, Claire Gélinas Rédaction : Gilles Bolduc, Sylvie Cantin, Céline Dénomée, Claire Gélinas, Céline Grenier, Marie-Agnès Guichard, Monique Lalande, Mathieu Lapierre, Lucie Pelletier, Gilles Rouleau, Dominique Valiquette Nous remercions également : Jacques Goudreau, Martin Lamontagne, Lucie Speich, Marie Marthe Papineau, Yvon Paquette, Nathalie Proulx, Danielle Vidal Réalisation sur notre site Internet : Suzanne Cormier Révision : Claire Gélinas, Francine Leblanc, Élisabeth Liston Graphisme : Groupe Danalco Photographie : Marie-Pierre Taillon, Gilles Bolduc, Denis Labine Archives de l'arrondissement Photo Moon light girls : Bernard Préfontaine Impression : Québecor World Tirage : 43 500 exemplaires Dépôt Légal : Bibliothèque nationale du Québec ISSN 0822-0395 Vol. 22, n° 2. N.B. – L'emploi du générique masculin ne marque aucune discrimination et ne répond qu'à un souci de concision et de clarté.

**Vous avez des commentaires, des suggestions ou des questions, veuillez vous adresser au :** Bureau d'arrondissement, 4243, rue de Charleroi, Montréal-Nord (Québec) H1H 5R5 Téléphone : 514 328-4000 Télécopieur : 514 328-4299. Vous pouvez consulter l'Infonord sur notre site Internet [www.ville.montreal.qc.ca](http://www.ville.montreal.qc.ca), puis sélectionner l'arrondissement de Montréal-Nord. Courriel : [info@mtlnord.ca](mailto:info@mtlnord.ca)

# Le développement social

## à l'arrondissement de Montréal-Nord

8

Depuis janvier 2002, les arrondissements de la Ville de Montréal se sont vu confier le mandat du développement social et communautaire. Aux programmes déjà offerts par l'arrondissement de Montréal-Nord se sont ajoutés d'autres projets avec le soutien financier de différents ministères du gouvernement du Québec, dans le cadre d'ententes avec la Ville de Montréal. **Grâce aux citoyens et au partenariat avec les organismes du milieu, de grands projets sont en voie de réalisation, notamment avec les membres de la Table multisectorielle Montréal-Nord en santé et avec les organismes sans but lucratif participant au programme *Contrat de ville – Développement social - Lutte contre la pauvreté*.**

**Renseignements : 514 328-4078**

### Bambineries

C'est un lieu d'activités où une animatrice reçoit les adultes avec leurs enfants d'âge préscolaire (0 à 5 ans) afin de leur permettre de jouer en toute quiétude, tout en socialisant avec d'autres familles. L'adulte doit participer au jeu de l'enfant et collaborer avec l'animatrice. À Montréal-Nord, nous avons trois bambineries qui fonctionnent depuis plusieurs années, attestant la réussite de cette activité toute simple, à peu de frais. À l'été 2004, les activités de la bambinerie se poursuivront aux parcs Le Carignan, Saint-Laurent et Ottawa, du 28 juin au 13 août, et ce, gratuitement.



### Camps de jour pendant la saison estivale et la relâche scolaire

Chaque année, plus de 1000 enfants s'inscrivent aux camps de jour offerts pendant les mois de juillet et d'août et une

soixantaine d'enfants participent aux activités organisées pendant la semaine de relâche scolaire. Près de 60 animateurs élaborent des jeux dans les domaines sportif, culturel et de loisir.

Si vous avez manqué la période d'inscription, veuillez vous rendre au

Centre de loisirs, au 11121, av. Salk, de 8 h à 16 h 30, **les vendredis du mois de juin** ou téléphoner **à partir du 5 juillet** au 514 328-4153 pour le secteur ouest, au 514 328-4265 pour le secteur centre ou au 514 328-4266 pour le secteur est. L'horaire du camp de

jour est de 9 h 30 à 15 h 30 du lundi au jeudi et de 9 h 30 à 12 h le vendredi. Les camps sont gratuits et s'adressent aux enfants âgés de 6 à 8 ans, de 9 à 11 ans et de 12 à 14 ans. Le thème principal cet été sera : *2004, Année internationale du riz* (Source : Unesco).

### Accompagnement en loisirs

Le programme d'accompagnement en loisirs vise à répondre aux besoins des enfants de 6 à 14 ans, qui ont une incapacité physique ou intellectuelle et qui désirent participer aux camps de jour tout en s'intégrant à un groupe régulier. La demande doit être adressée à l'arrondissement par l'entremise d'une institution offrant un suivi aux jeunes ayant une déficience. À l'été 2003, 13 jeunes de Montréal-Nord ont été référés par le CLSC de Montréal-Nord et le Centre de réadaptation L'Intégrale. Ils ont bénéficié d'un accompagnateur pour participer aux activités du camp de jour. Ce programme est subventionné en partie par le secrétariat aux loisirs et aux sports et l'arrondissement de Montréal-Nord.

### Soutien aux organismes de personnes âgées au Centre de loisirs

Au Centre de loisirs, situé au 11121 avenue Salk, plus de six organismes interviennent auprès des aînés. Ils organisent et gèrent des activités pour et par les aînés. Les activités principales sont : les ateliers de formation, le badminton, le bingo, les conférences, la danse en ligne, les jeux de cartes, le jeu de palet, la pétanque, les réunions diverses, le scrabble et les soirées dansantes. C'est un lieu de rencontres et de fraternité pour tous les aînés, permettant ainsi aux gens de sortir de leur milieu, de briser l'isolement pour certains, de développer leurs aptitudes et de socialiser.

### Soutien à la vie socio-communautaire et économique

L'arrondissement de Montréal-Nord attribue gratuitement de nombreux locaux pour les organismes socio-communautaires, culturels, interculturels et sportifs, au centre de loisirs, dans les écoles de quartier et les chalets de parc. Les locaux sont accessibles toute la semaine, le jour et le soir : une grande salle de récréation pouvant accueillir jusqu'à 430 personnes; cinq salles polyvalentes (cours, réunions, loisirs); quatorze locaux prêtés en permanence à des organismes à but non lucratif et un stationnement pouvant accueillir 114 véhicules, dont 5 places réservées aux personnes handicapées. L'arrondissement de Montréal-Nord réserve aussi des locaux auprès des deux commissions scolaires pour la communauté locale. Les gymnases et les palestres sont disponibles quand les élèves ont quitté l'école. Il est possible également de réserver plusieurs petits locaux dans les chalets de parc.





### Projet Graffiti

Le projet Graffiti se poursuit jusqu'en septembre 2004. Cinq animateurs du Café Jeunesse multiculturel ont débuté une sensibilisation auprès des jeunes afin de développer les talents et contrer, entre autres, le phénomène des graffiti et de la délinquance chez les jeunes. Pour atteindre ces objectifs, ils ont organisé des activités depuis le mois de juin 2003 : des matchs de basketball, des tournois d'échecs ou de dames, de la danse, des arts, des jeux de table, du «skateboard» etc. Le taux de participation et l'enthousiasme des jeunes ont confirmé le succès du projet.

### Je m'entraîne en français

Les immigrants sont invités à se joindre à des groupes déjà constitués pour pratiquer des activités sportives dans le cadre de la programmation municipale. Ce projet facilite l'apprentissage du français et l'intégration des immigrants en leur permettant de rencontrer des francophones de la société d'accueil tout en ayant accès gratuitement aux activités sportives.

### Improvisation interculturelle

C'est un des projets du programme d'Intégration des immigrants qui permet, par le biais du jeu de l'improvisation, de tisser des liens et d'échanger en français avec des familles de la société d'accueil. De plus, il facilite le développement du sentiment d'appartenance à la société d'accueil tout en permettant aux francophones de s'impliquer dans la démarche d'intégration. Ce projet promu par le service d'accueil et d'intégration aux nouveaux arrivants du Centre d'action bénévoles a dépassé ses objectifs.

### Montréal-Nord en santé

En juin 2002, une vingtaine d'organismes se sont joints à la table de concertation multisectorielle de

Montréal-Nord en santé. Cette table fonctionne selon la stratégie de Villes et villages en santé issue de l'Organisation mondiale de la santé. Tous les secteurs de la population peuvent élire un représentant parmi les organismes du milieu, qu'ils soient privés, sans but lucratif ou institutionnels. Les rencontres mensuelles ont pour but d'identifier les enjeux socio-économiques, de définir les orientations et de planifier des actions en vue d'améliorer la qualité de vie des citoyens de l'arrondissement. Ce dernier en est le promoteur, et le CLSC le fiduciaire. Le soutien financier provient de l'Agence régionale de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de Montréal-Centre, de la Ville de Montréal, de l'arrondissement de Montréal-Nord et de Centraide. Depuis deux ans, des comités se sont formés pour réaliser des projets (décrits ci-bas), afin de lutter contre la pauvreté, favoriser l'intégration des communautés culturelles et améliorer la sécurité publique et civile.

#### Comité : animation du milieu urbain

Ce comité a été mis sur pied à l'été 2003 avec Montréal-Nord en santé, et se poursuit en 2004, dans le cadre du Contrat de ville – Lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale. Il a comme mission de répondre aux besoins des jeunes, en les impliquant dans une animation diversifiée, accessible et flexible. Le respect de soi, des autres et de l'environnement sont les valeurs véhiculées. À l'été 2003, plus de 6485 jeunes, âgés entre 13 et 25 ans ont participé à des activités culturelles, sportives et de loisirs dans 6 parcs prédéterminés.

#### Comité : marché public

Montréal-Nord en santé a appuyé l'initiative du comité d'action pour la sécurité alimentaire (C.A.S.A.) de réaliser à nouveau un marché public en 2003,

dans trois secteurs de l'arrondissement, soit à l'école Jules-Verne dans l'est, à l'Accueil chez Frédéric au centre, et au parc Ottawa dans l'ouest. L'objectif du marché public est de rendre accessibles à la population de Montréal-Nord des produits frais de la ferme, à un prix abordable. Au marché public de 2003, 1400 transactions ont été effectuées et neuf tonnes de fruits et légumes ont été vendues. La contribution financière de Montréal-Nord en santé pour cet événement a été de 6 000 \$. Une vingtaine de bénévoles ont rendu possible le succès de cette activité.

#### Comité : un toit pour tous

La première étape consiste à répertorier les familles et les centres d'accueil pour personnes vulnérables et à inventorier les besoins de ces clientèles en matière d'habitation afin d'agir pour le maintien et le développement de logements adaptés et supervisés. La collecte de ces données est en cours. Ce projet cible les nouveaux arrivants sans ressource, les jeunes sans domicile fixe, les jeunes mères privées de soutien, les personnes âgées en perte d'autonomie, les personnes aux prises avec une problématique de santé physique, mentale ou de déficience intellectuelle. Le comité pourrait recevoir 10 000 \$ de Montréal-Nord en santé pour permettre l'évolution de ce dossier.

#### Comité du colloque : «Engagement local pour un développement durable»

Les membres de ce comité ont organisé, en novembre dernier, un colloque très convaincant sur la nécessité, en développement social, de la concertation des partenaires et de la mobilisation de la population. Cent personnes, intervenants et citoyens, ont échangé et ont dégagé un consensus sur quatre thématiques :

mobilisation des citoyens, rapports interculturels harmonieux,

information et concertation, et développement économique et social. Plusieurs suggestions de projets ont été proposées. Montréal-Nord en santé a défrayé 5 000 \$ pour la tenue de ce colloque et a reçu des Caisses populaires Desjardins, soit la Caisse populaire de Montréal-Nord et la Caisse populaire Sault-au-Récollet, la somme de 2 000 \$ pour la publication des Actes du colloque.

#### Site Internet

Le comité du site Internet travaille à concevoir le site Internet de Montréal-Nord en santé. Tous les organismes de Montréal-Nord, les tables de concertation et les institutions de l'arrondissement de Montréal-Nord seront présents sur le site ainsi que leurs missions et leurs coordonnées. La liste des comités de Montréal-Nord en santé, leurs partenaires et leurs activités seront également disponibles. Le site a pour objectif de favoriser la communication. Grâce au soutien pour le développement social local, 10 000 \$ ont été investis dans ce projet.

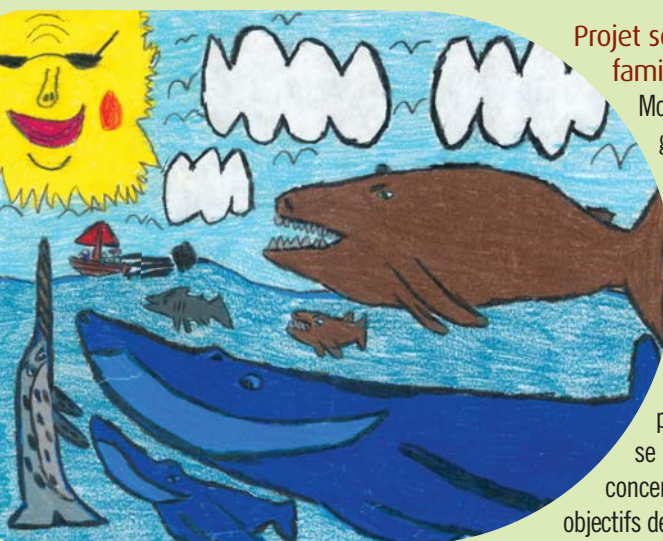
#### Comité Kitchissippi



Un nouveau projet à caractère culturel et communautaire a vu le jour récemment : Kitchissippi, du mot algonquin signifiant grande rivière. L'objectif principal de ce projet est de rehausser l'image de Montréal-Nord aux yeux du grand public. Dans cette optique, le site extérieur de la Maison Brignon-Lapierre, qui possède de nombreux atouts (proximité de la Rivière-des-Prairies, piste cyclable, parc), a semblé le lieu idéal pour la réalisation d'un tel projet. Différentes activités à court, moyen ou long terme ont déjà été identifiées par ce comité. Mais l'objectif crucial pour cette première année d'exercice est d'abord et avant tout de faire



connaître le site de la Maison Brignon-Lapierre et de créer une habitude de fréquentation. Ces activités gratuites, qui se dérouleront les fins de semaine, pourront prendre différentes formes : kiosques d'information, concours, expositions, spectacles, fêtes thématiques, journées historiques, dégustation des cuisines du monde, service d'entretien de vélo... Le site sera, bien entendu, aménagé et équipé d'une structure d'accueil permettant la tenue d'activités. De plus, un budget de soutien à la réalisation des activités sera octroyé aux organismes participants. Nous croyons que Kitchissippi est l'occasion pour tous de s'approprier le développement du patrimoine culturel de Montréal-Nord tout en étant porteur d'une grande richesse communautaire. Plus de 20 000 \$ seront consacrés à l'élaboration de ce projet.



### Projet soutien aux jeunes familles

Montréal-Nord compte un grand nombre de jeunes familles socio-économiquement défavorisées, et cette situation a tendance à se perpétuer d'une génération à l'autre.

Pour briser ce cycle de pauvreté, les interventions se doivent d'être multiples et concertées. Voici en gros les objectifs des trois volets de ce projet :

aider les jeunes parents à retourner sur le

marché du travail pour leur donner de meilleurs revenus mais aussi une meilleure estime de soi, les outiller pour qu'ils puissent mieux assumer l'éducation de leurs enfants, aider aux apprentissages cognitifs et sociaux des petits pour qu'ils soient prêts pour l'école.

Afin d'atteindre ces objectifs, plusieurs partenaires institutionnels et communautaires se sont regroupés. Ils ont arrimé des programmes existants et ont développé des services offerts aux jeunes familles. Depuis mars 2003, près de 100 jeunes parents, surtout des mères monoparentales, ont pu obtenir des services d'orientation professionnelle, retourner à l'école pour finir leur secondaire ou recevoir une formation professionnelle, et plusieurs ont déjà trouvé un emploi. Ces parents suivent différentes formations pour améliorer leurs compétences personnelles et parentales et leurs enfants sont en services de garde où ils développent différentes habiletés.

Des programmes sont aussi réalisés pour favoriser l'apprentissage des tout-petits. Par exemple, «Vers le Pacifique» du Centre Mariebourg, un programme pédagogique qui permet la résolution de conflits et la médiation dans des écoles, est en train d'être adapté pour les enfants de 4 ans dans des pré-maternelles et le sera pour les enfants de 3 ans, en touchant des centres de petite enfance. L'éveil à la lecture et à l'écriture est un nouveau programme pour soutenir les organismes et les parents dans l'éducation des tout-petits. Pour réaliser toutes les activités de ce projet, les partenaires locaux sont en première ligne, avec le soutien des responsables gouvernementaux regroupés dans la Conférence administrative régionale – Développement social.

### Un itinéraire pour tous, projet de prise en mains d'une communauté

L'expérience de l'organisme «Carrefour intergénérationnel et interculturel» a permis d'offrir aux gens des services à leur image et a convaincu les partenaires d'avoir «Quelque chose dans l'Est». L'arrondissement de Montréal-Nord, dans le cadre du Programme de revitalisation urbaine en collaboration avec le Service corporatif central de la Ville de Montréal, construira un centre socio-communautaire sur le boulevard Rolland, pour la population du secteur nord-est. L'appui de la Conférence administrative régionale – Développement social (CAR-DS), visant l'amélioration des conditions de vie de personnes

démunies, est venu à point nommé pour soutenir les actions locales dans la mise en oeuvre de ce projet.

Les objectifs d'«Un itinéraire pour tous» sont : la mobilisation et l'engagement de la population autour du projet «Création d'un milieu de vie»; l'accroissement du développement personnel, familial, social et professionnel de la population; l'intégration du plus grand nombre de personnes possible au marché du travail; l'amélioration de la vie de quartier, du dynamisme du milieu, du sentiment de sécurité et d'appartenance des résidents afin de briser l'isolement de la population et le cycle de la pauvreté.

### Consultation-mobilisation

À la fin de l'année 2003, grâce au financement apporté par le Programme de revitalisation urbaine – Développement social de la Ville de Montréal (PRU – DS) (49 000 \$), les Caisses populaires Desjardins (2 000 \$), Centraide (10 000 \$), la Chambre de commerce (prêt de roulotte), une vaste consultation-mobilisation a vu le jour dans le quartier. De l'analyse des 1 488 observations qualitatives, il en ressort : un faible sentiment d'appartenance; un sentiment d'insécurité; des ressources et services insatisfaisants; une grande pauvreté ainsi qu'un environnement physique peu agréable. Par contre, le point positif qui se démarque de cette analyse du secteur est la richesse humaine des personnes. Les activités que demande la population sont : artistiques, sportives, sociales, formatives, récréatives (loisirs libres). Elle aimerait également une augmentation des ressources communautaires. Les citoyens veulent participer aux décisions et être équitablement représentés dans toutes les structures organisationnelles qui seront mises en place pour le centre socio-communautaire.

### Le Centre socio-communautaire

À la fin de l'année 2005, le Centre socio-communautaire situé sur le boulevard Rolland, adjacent à l'aréna Henri-Bourassa, ouvrira ses portes. L'entrée donnera accès à une vaste agora éclairée et rehaussée d'une œuvre d'art et d'une terrasse-café intérieure. Une bibliothèque-atelier offrira des collections et des outils technologiques de pointe. Les adultes et les aînés aussi y trouveront des documents pour le développement intellectuel et de divertissement. Une grande salle multifonctionnelle, pour des activités quotidiennes ou pour des événements spéciaux, servira à plusieurs fins.

Des salles pour les tout-petits (0-5 ans), les enfants (6-12 ans), les adolescents (13-17 ans), les adultes et les aînés seront adaptées aux besoins de chacun. Pour s'exprimer, il y aura deux salles d'intervention ponctuelle. Par ailleurs, une salle appelée le Salon bleu servira pour la relaxation. Une salle d'artisanat, un studio de répétition pour la danse, une salle pour la radio-communautaire et une halte-garderie sont également prévus au plan. Voilà une brève description du futur Centre socio-communautaire.



### Contrat de ville – Lutte à la pauvreté et à l'exclusion

Afin de consolider et de mettre en place une série de mesures sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal, en matière de développement social, en regard des enjeux socio-urbains et des actions identifiées lors du Sommet de Montréal, un montant de 268 124 \$ a été octroyé à l'arrondissement de Montréal-Nord dans le cadre du Contrat de ville entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec. À la suite d'un appel de propositions, plusieurs organismes ont présenté des projets analysés par un comité d'évaluation et adoptés par le conseil d'arrondissement. En voici quelques-uns :

(Suite à la page 16)

# Programmation culturelle

Été 2004

11

Jour	Heure	Activité	Endroit	Description
Jeudi 24 juin	10 h	Messe	Église Saint-Vital	Liturgie
	13 h	Réception civique	Terrasse du bureau d'arrondissement	Levée du drapeau
	13 h 30	Danse populaire	Terrasse du bureau d'arrondissement	Claude Castonguay Danses de ligne et sociales
Jeudi 1 <sup>er</sup> juillet	20 h 30	Spectacle et feux d'artifice	Parc Aimé-Léonard	La Volée d'Castors
	15 h	Fête familiale	Parc Aimé-Léonard	Concours de dessin – Maquillage
	18 h 30	Animation		Dégustation de bouchées multiculturelles Spectacle de danse et musique Présentés par «Les fourchettes de l'espoir» et «Café-Jeunesse Multiculturel»
	20 h 30	Spectacle et feux d'artifice	Parc Aimé-Léonard	Gran Orchestra Cubana de Montréal Musique cubaine
Lundi 5 juillet	19 h 30	Concert	Parc Gouin	Ensemble philharmonique de Montréal-Nord
Mardi 6 juillet	19 h	Danse	Terrasse du bureau d'arrondissement	Claude Castonguay Danses de ligne et sociales
Mercredi 7 juillet	18 h 30	Fiest'art	Parc Charleroi	Circofolies - Cirque ambulante Tirage d'une bicyclette
Lundi 12 juillet	19 h 30	Concert	Parc Gouin	Harmonie Henri-Bourassa
Mardi 13 juillet	19 h	Danse	Terrasse du bureau d'arrondissement	Claude Castonguay Danses de ligne et sociales
Jeudi 15 juillet	20 h	Spectacle	Parc Henri-Bourassa	La loi des cactus Musique reggae-funk-ska
Lundi 19 juillet	19 h 30	Concert	Parc Gouin	Nick Pensato
Mardi 20 juillet	19 h	Danse	Terrasse du bureau d'arrondissement	Claude Castonguay Danses de ligne et sociales
Mercredi 21 juillet	18 h 30	Fiest'art	Parc Le Carignan	Circofolies - Cirque ambulante Tirage d'une bicyclette
Lundi 26 juillet	19 h 30	Concert	Parc Gouin	Chantal Rossi
Mardi 27 juillet	19 h	Danse	Terrasse du bureau d'arrondissement	Claude Castonguay Danses de ligne et sociales
Jeudi 29 juillet	20 h	Spectacle	Parc Henri-Bourassa	Stephen Barry Band Soirée Blues
Lundi 2 août	19 h 30	Concert	Parc Gouin	Moonlight girls Trio vocal swing
Mardi 3 août	19 h	Danse	Terrasse du bureau d'arrondissement	Claude Castonguay Danses de ligne et sociales
Mercredi 4 août	18 h 30	Fiest'art	Parc Ottawa	Circofolies - Cirque ambulante Tirage d'une bicyclette
Lundi 9 août	19 h 30	Concert	Parc Gouin	Nick Pensato
Mardi 10 août	19 h	Danse	Terrasse du bureau d'arrondissement	Claude Castonguay Danses de ligne et sociales
Jeudi 12 août	20 h	Spectacle	Parc Henri-Bourassa	Gadji Gadjo Musique klezmer



En cas de pluie, les spectacles, les feux d'artifice de la fête nationale du Québec et de la fête du Canada, les concerts et les Fiest'art seront annulés. Les danses et la réception civique se dérouleront à l'aréna de Montréal-Nord.

Pour tous les événements, nous vous suggérons d'apporter votre chaise de jardin.

Pour être certain du déroulement d'une activité, vous pouvez nous joindre le jour au 514 328-4150 ou le soir au 514 328-4100.

# Centres biblio-culturels

12

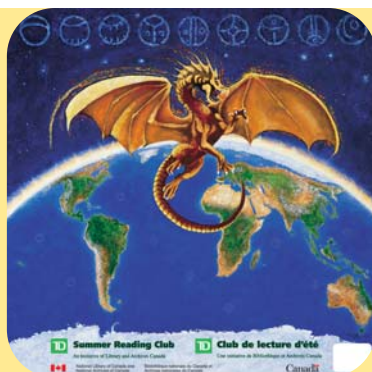
## Je brûle de lire!

### En quête des dragons

Le club de lecture d'été de la Banque TD, une initiative de Bibliothèque et Archives Canada.

L'été qui s'annonce va être chaud! En effet, les enfants de l'arrondissement de Montréal-Nord peuvent se joindre aux 260 000 enfants canadiens qui lisent et s'amuse dans leur club de lecture en disant haut et fort : « Je brûle de lire! ».

Tu as entre 3 et 13 ans, joins-toi au club estival. Une liste de livres et une trousse d'activités seront remises à chacun des participants. Du plaisir, des découvertes, des activités, des surprises et plus encore... Informe-toi à ton centre biblio-culturel.



### Premier arrêt du circuit vacances : les centres biblio-culturels

Quelle que soit l'activité ou le circuit touristique prévu, la première visite de l'été : le centre biblio-culturel. Là, vous trouverez une multitude d'informations pour mieux réaliser vos projets estivaux. Des volumes magnifiques tout en illustrations nourriront vos passions : l'horticulture, l'ornithologie ou encore la cuisine au barbecue. Des circuits touristiques renouvelés en fonction de vos intérêts particuliers sont proposés dans les récents guides. Visiter le Québec à vélo ou à pied, découvrir des tours thématiques gastronomiques ou historiques, ou plus près de vous, l'aménagement de votre nouveau spa sont autant de projets documentés disponibles aux centres biblio-culturels. Enfin, il ne faudrait pas négliger l'activité vacances par excellence : la lecture.

Venez faire provision de romans pour des heures d'évasion et de détente. Nous avons les nouveautés et



### Horaire d'été

		du lundi au jeudi	vendredi
Centre biblio-culturel Henri-Bourassa	Adultes et enfants	10 h à 21 h	9 h à 13 h
Centre biblio-culturel Charleroi	Adultes	10 h à 21 h	9 h à 13 h
	Enfants	10 h à 18 h	9 h à 13 h
Centre biblio-culturel Belleville	Adultes et enfants	10 h à 21 h	9 h à 13 h

L'horaire d'été est en vigueur de la fête nationale du Québec à la fête du Travail. Les centres biblio-culturels seront fermés les jeudis 24 juin et 1<sup>er</sup> juillet et le lundi 6 septembre 2004.

# Bottin téléphonique

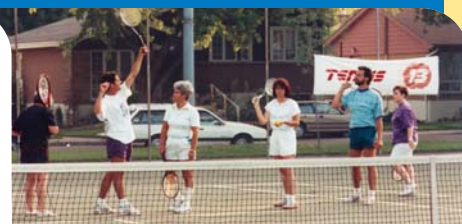
<b>Urgence – Police – Incendie</b> .....	<b>9-1-1</b>
Service de sécurité incendie de Montréal — Renseignements .....	514 280-1224
Service de la police (quand c'est pressant mais pas urgent).....	514 280-2222
Poste de quartier 39 (4707, rue de Charleroi) .....	514 280-0139
Poste de quartier 40 (6100, boul. Henri-Bourassa).....	514 280-0140
<b>Urgence travaux publics (24 h sur 24, 7 jours sur 7)</b> .....	<b>514 328-4100</b>
4250, rue de Charleroi, Montréal-Nord H1H 1T3	
<b>Bureau d'arrondissement</b>	
4243, rue de Charleroi, Montréal-Nord H1H 5R5	
Information générale (jour).....	514 328-4000
Renseignements aux citoyens (jour).....	514 328-4038
Notre site Internet.....	<a href="http://www.ville.montreal.qc.ca">www.ville.montreal.qc.ca</a>
et sélectionnez l'arrondissement de Montréal-Nord	
Notre adresse électronique.....	<a href="mailto:info@mtlnord.ca">info@mtlnord.ca</a>
Direction des affaires publiques et du greffe .....	514 328-4028
Secrétariat du greffe .....	514 328-4027
Direction des services administratifs.....	514 328-4033
Ressources humaines .....	514 328-4090
Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises .....	514 328-4017
Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social .....	514 328-4150
Arénas (secrétariat) .....	514 328-4160
Centre de loisirs - Activités aquatiques (secrétariat) .....	514 328-4152
Piscine Calixa-Lavallée .....	514 328-4170
Piscine Henri-Bourassa.....	514 328-4171
Centre biblio-culturel Henri-Bourassa (adultes) .....	514 328-4125
Centre biblio-culturel Henri-Bourassa (enfants) .....	514 328-4134
Centre biblio-culturel Charleroi .....	514 328-4135
Centre biblio-culturel Belleville .....	514 328-4140
CLD-CDEC Anjou – Montréal-Nord, 11211, av. Hébert.....	514 353-7171
Point de service de la cour municipale – Saint-Léonard, 8400, boul. Lacordaire.....	514 328-8440
Hôtel de ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est.....	514 872-3101

les best-sellers toutes catégories : thriller, science-fiction, policier, psychologie, amour, histoire... Pour vos enfants, un vaste choix de documents saura soutenir leur curiosité. C'est un rendez-vous pour toute la famille.

### 17 années, ça se fête!

17 années de service personnalisé pour les aînés au Centre biblio-culturel Henri-Bourassa.  
17 visites animées par année où l'on échange nos intérêts sur les livres.  
17 bougies sur un gâteau d'anniversaire autour duquel nous aurons plusieurs souvenirs à partager et un avenir à bâtir.  
Merci à tous les aînés participants.  
Joignez-vous à la fête le mardi 22 juin 2004.  
Horaire des visites en autobus nolisé offert aux aînés des résidences du boulevard Gouin : les mardis 1<sup>er</sup> juin, 22 juin, 13 juillet, 3 août, 24 août et 14 septembre 2004, à 13 h 30.  
Renseignements : 514 328-4125

# Sports et loisirs



13

## Tennis (Adultes)

Nous offrons à nouveau des cours de tennis pour adultes durant l'été. Ces cours s'adressent à tous les citoyens âgés de 16 ans et plus, au 1<sup>er</sup> janvier 2004. Au moment de l'inscription, un feuillet indiquant toutes les activités offertes en tennis au cours de l'été sera remis à chaque personne.

**Durée** : 10 semaines, du 7 juin au 9 août. Pour joueurs débutants, intermédiaires et avancés.

### Préalables

**Pour le cours intermédiaire** : avoir déjà suivi un cours de tennis de la Ville de Montréal - Arrondissement de Montréal-Nord ou l'équivalent. C'est la suite du cours suivi par les débutants.

**Pour le cours avancé** : avoir suivi un cours intermédiaire ou avoir une très bonne maîtrise du tennis.

### Inscription

Section des sports, 11212 av. Garon

**Le jour** : du lundi au jeudi, entre 13 h 30 et 16 h 30, et le vendredi, de 9 h à 13 h

**Le soir** : le mardi 18 mai, de 18 h à 21 h

**Tous les niveaux** : 20 inscriptions au maximum (deux terrains et deux moniteurs)

**Frais** : 30 \$ taxes incluses

À l'inscription, vous devez présenter une preuve de résidence (talon du compte de téléphone ou d'Hydro-Québec, montrant l'adresse). La priorité d'inscription sera accordée aux résidents de l'arrondissement de Montréal-Nord.

**Renseignements** : 514 328-4160

N.B. - Les moniteurs peuvent réajuster les niveaux intermédiaire et avancé. En cas de pluie, les cours ne seront pas remis. Au tennis, vous devez respecter les règlements et l'étiquette.

Heure	Lundi au parc Pilon	Mardi au parc Henri-Bourassa	Mercredi au parc Saint-Laurent
19 h à 20 h	Intermédiaire	Débutant	Débutant
20 h à 21 h	Débutant	Intermédiaire	Débutant
21 h à 22 h	Débutant	Avancé	Avancé



## Tennis (jeunes 6 - 15 ans) - Activité gratuite

**Durée** : 7 semaines, du 28 juin au 9 août (6 semaines de cours + 1 semaine de relâche)

Pour joueurs débutants et intermédiaires

**Inscription par téléphone** : 514 328-4160

Heure	Lundi au parc Saint-Laurent	Mardi au parc Ottawa	Mercredi au parc Pilon	Jeudi au parc Henri-Bourassa
9 h (6 à 9 ans)	Mini-tennis, du lundi au jeudi			
10 h (10 à 15 ans)	Initiation, du lundi au jeudi			
11 h (10 à 15 ans)	Perfectionnement, du lundi au jeudi			

## Tennis des retraités de Montréal-Nord (50 ans et plus)

Activité gratuite

(apportez votre raquette et vos balles)

Pour les résidents de l'arrondissement de Montréal-Nord, qui sont âgés de 50 ans et plus et qui maîtrisent les notions de tennis.

**Endroit** : aux terrains de tennis des parcs Pilon, Calixa-Lavallée et Saint-Laurent

**Horaire** : du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h

**Renseignements** : M<sup>me</sup> Suzanne Laforest, 514 325-6565

## Lieux des terrains de tennis

Parc Saint-Laurent

à l'angle de l'av. Alfred et du boul. Henri-Bourassa

Parc Pilon

à l'angle des boul. Pie IX et Henri-Bourassa

Parc Henri-Bourassa

à l'angle des boul. Rolland et Maurice-Duplessis

Parc Ottawa

à l'angle de l'av. de Belleville et de la rue Fleury

Parc Sauvé

à l'angle de l'av. Balzac et de la rue de Bayonne

Parc Calixa-Lavallée

à l'angle de la rue d'Amos et de l'av. Pelletier

La 38<sup>e</sup> édition du Tournoi de baseball provincial Moustique Montréal-Nord aura lieu au parc Charlevoix, du 21 juin au 4 juillet 2004 inclusivement.

La 8<sup>e</sup> édition du Tournoi de baseball provincial Midget Montréal-Nord aura lieu au parc Henri-Bourassa, du 12 au 25 juillet 2004 inclusivement.

# Piscines et pataugeoires

Venez vous rafraîchir et laissez-vous divertir...

14

Les 14 pataugeoires, les 4 piscines extérieures et les 2 piscines intérieures sont là pour : s'amuser en toute sécurité; se divertir en famille; se tenir en forme; apprendre la natation et relaxer.

**Piscines intérieures** – Apprenez à nager en vous amusant  
 ■ Piscine Calixa-Lavallée, 11345, avenue Pelletier  
 ■ Piscine Henri-Bourassa, 12005, avenue Laurier

## Inscriptions

Les résidents de la Ville de Montréal peuvent s'inscrire directement à la piscine dès le lundi 7 juin (aucune inscription n'est prise par téléphone), du lundi au vendredi, de 18 h à 21 h.

L'inscription des personnes non résidentes se fait à la piscine dès le mercredi 9 juin.

Priorité d'inscription accordée aux résidents de l'arrondissement de Montréal-Nord.

- Une preuve de résidence est OBLIGATOIRE lors de l'inscription et du paiement des cours de natation.
- Une preuve d'âge peut être exigée par le préposé à l'accueil.
- La nage libre pour adultes est réservée aux 18 ans et plus.
- Le calendrier des activités peut être modifié sans préavis.

## Événements spéciaux – Compétitions à la piscine Henri-Bourassa

Les 29 et 30 mai (invitation provinciale Maîtres-nageurs)

Les 12 et 13 juin (gala de nage synchronisée)

## Clubs aquatiques – Pour renseignements ou inscriptions

Maîtres-nageurs (20 ans et plus) 514 328-4167  
 Nage synchronisée (Aquana) 514 328-4173  
 Natation (C.N.M.N.) 514 328-4167  
 Plongeon (C.P.M.N.) 514 328-4171

## Jeunes sauveteurs – Une initiation au monde du sauvetage

L'activité «Jeunes sauveteurs» s'adresse aux jeunes âgés de 8 ans et plus qui désirent développer leur leadership, leur confiance en soi, leur jugement, leur esprit d'équipe, leur condition physique et qui sont prêts à aller au-delà de l'apprentissage de la natation.

Ce cours comporte 3 thèmes : les habiletés aquatiques, les premiers soins ainsi que la reconnaissance et le sauvetage. Il sera possible aussi d'obtenir la certification «Étoile de bronze», la première étape du programme de la Société de sauvetage. La durée est de 2 heures par semaine. À vous d'en profiter! Consultez la grille horaire des piscines intérieures.

## Devenez un surveillant-sauveteur pour la vie – Pour un emploi dans les piscines

Voici les étapes à suivre pour devenir surveillant-sauveteur aux piscines; le candidat doit réussir les habiletés des cours

(Suite à la page 15)

Grille-horaire des cours Durée de la session : du lundi 28 juin au vendredi 6 août 2004

Frais enfants (2 à 15 ans) : 12 \$ pour 12 cours; durée : 45 minutes

Fréquence des cours (enfants) pour la saison estivale : 2 cours par semaine

Piscine Henri-Bourassa : horaire de votre choix (sauf pour «Tortue-Dauphin»)

Piscine Calixa-Lavallée : horaire fixe

Cours	Jour	Heure	Début	Endroit	
<b>Tortue-Dauphin</b> (2 à 4 ans) L'enfant est accompagné d'un adulte.	Lundi et mercredi	18 h	28 juin	Calixa-Lavallée	
	Mardi et jeudi	9 h	29 juin	Calixa-Lavallée	
	Mardi	9 h 30	29 juin	Henri-Bourassa	
	Jeudi	9 h 30	1 <sup>er</sup> juillet	Henri-Bourassa	
	Jeudi	18 h	1 <sup>er</sup> juillet	Henri-Bourassa	
<b>Grenouille-Baleine</b> (5 et 6 ans) L'enfant est seul.	Lundi et mercredi	18 h	28 juin	Calixa-Lavallée	
	Mardi et jeudi	9 h	29 juin	Calixa-Lavallée	
	Mardi	9 h 30	29 juin	Henri-Bourassa	
	Mardi	18 h	29 juin	Henri-Bourassa	
	Jeudi	9 h 30	1 <sup>er</sup> juillet	Henri-Bourassa	
<b>Natation 1, 2, 3</b> (7 à 15 ans)	Lundi	9 h 30	28 juin	Henri-Bourassa	
	Lundi et mercredi	10 h	28 juin	Calixa-Lavallée	
	Lundi	18 h	28 juin	Henri-Bourassa	
	Mardi	10 h 30	29 juin	Henri-Bourassa	
	Mardi et jeudi	10 h	29 juin	Calixa-Lavallée	
	Mardi et jeudi	18 h	29 juin	Calixa-Lavallée	
	Mercredi	9 h 30	30 juin	Henri-Bourassa	
	Mercredi	18 h	30 juin	Henri-Bourassa	
	Jeudi	10 h 30	1 <sup>er</sup> juillet	Henri-Bourassa	
	Jeudi	10 h 30	28 juin	Henri-Bourassa	
<b>Natation 4</b> (7 à 15 ans)	Lundi et mercredi	11 h	28 juin	Calixa-Lavallée	
	Lundi	18 h	28 juin	Henri-Bourassa	
	Mardi	10 h 30	29 juin	Henri-Bourassa	
	Mercredi	10 h 30	30 juin	Henri-Bourassa	
	Mercredi	18 h	30 juin	Henri-Bourassa	
	Jeudi	10 h 30	1 <sup>er</sup> juillet	Henri-Bourassa	
	Jeudi	10 h 30	28 juin	Henri-Bourassa	
	Lundi et mercredi	11 h	28 juin	Calixa-Lavallée	
	Mercredi	10 h 30	30 juin	Henri-Bourassa	
	Mercredi	10 h 30	30 juin	Henri-Bourassa	
<b>Natation 5, 6, 7</b> (7 à 15 ans)	Lundi	10 h 30	28 juin	Henri-Bourassa	
	Lundi et mercredi	11 h	28 juin	Calixa-Lavallée	
<b>Jeunes sauveteurs</b> (8 à 12 ans)	Mercredi	9 h	30 juin	Calixa-Lavallée	
	Vendredi	9 h	2 juillet	Henri-Bourassa	
<b>Frais adultes</b> (gratuit pour les + de 60 ans) 30 \$ pour 12 cours; durée : 45 minutes					
<b>Natation 1, 2, 3, 4</b>	Mardi	19 h	29 juin	Henri-Bourassa	
<b>Natation 1, 2, 3</b>	Mercredi	19 h	30 juin	Calixa-Lavallée	
<b>Natation 5, 6, 7</b>	Mardi	20 h	29 juin	Henri-Bourassa	
<b>Âge d'or</b> (50 ans et +)	Lundi	19 h	28 juin	Calixa-Lavallée	
	Jeudi	11 h	1 <sup>er</sup> juillet	Calixa-Lavallée	
<b>Aqua-gym</b> (impact doux)	Lundi	19 h	28 juin	Henri-Bourassa	
	Lundi	20 h	28 juin	Henri-Bourassa	
	Mardi	11 h	29 juin	Calixa-Lavallée	
	Mardi	19 h	29 juin	Calixa-Lavallée	
	Mardi	20 h	29 juin	Henri-Bourassa	
	Jeudi	19 h	1 <sup>er</sup> juillet	Calixa-Lavallée	
	<b>Aqua-jogging</b> , en eau profonde; la ceinture de flottabilité est fournie gratuitement.	Lundi	19 h	28 juin	Henri-Bourassa
		Lundi	19 h 30	28 juin	Calixa-Lavallée
		Lundi	20 h	28 juin	Henri-Bourassa
		Mardi	11 h	29 juin	Calixa-Lavallée
Mardi		19 h	29 juin	Henri-Bourassa	
Mardi		20 h	29 juin	Henri-Bourassa	
Jeudi		19 h	1 <sup>er</sup> juillet	Calixa-Lavallée	
<b>Aqua-forme</b>		Lundi	19 h 30	28 juin	Calixa-Lavallée
		Mercredi	20 h	30 juin	Calixa-Lavallée
		Mercredi	20 h	30 juin	Calixa-Lavallée



# La baignade est gratuite... beau temps, mauvais temps!

Piscine Calixa-Lavallée				Piscine Henri-Bourassa		
Jour	Heure	Clientèle	Date	Jour	Heure	Clientèle
Lundi au vendredi	19h à 20h30 20h30 à 22h	Familiale Adulte	Du 31 mai au 20 juin	Lundi, mercredi et vendredi	7h à 8h 21h à 22h30	Adulte Adulte
Sauf : vendredi 4 juin Samedi, dimanche	21h à 22h30 13h à 16h	Familiale		Mardi, jeudi	19h30 à 22h30	Familiale
Lundi au vendredi	13h à 16h 18h à 20h 20h à 22h	Familiale Familiale Adulte	Du 21 au 25 juin	Lundi au vendredi	13h à 16h 19h à 20h30 20h30 à 22h30	Familiale Familiale Adulte
Lundi, mercredi	13h à 16h 21h à 22h30	Familiale Adulte		Du 28 juin au 6 août	Lundi, mardi	12h30 à 16h 21h à 22h30
Mardi, jeudi	13h à 16h 20h à 22h	Familiale Adulte	Mercredi, jeudi		12h30 à 16h 19h à 20h 20h à 22h30	Familiale Parents/enfants* Adulte
Vendredi	10h à 15h	Familiale	Du 9 au 20 août	Vendredi	10h à 15h	Familiale
Lundi au jeudi	10h à 16h 18h à 20h 20h à 22h	Familiale Familiale Adulte		Lundi au jeudi	10h à 16h 18h à 20h 20h à 22h	Familiale Familiale Adulte
Vendredi	10h à 15h	Familiale		Vendredi	10h à 15h	Familiale

\* L'enfant de 12 ans et moins doit être accompagné d'un parent.

## Apportez un cadenas pour verrouiller votre case.

Interruptions : la piscine Henri-Bourassa sera fermée les 11, 12 et 13 juin, pour le gala de nage synchronisée. Les 2 piscines intérieures seront fermées le 24 juin pour la fête nationale et du 21 août au 6 septembre pour le nettoyage annuel.

de sauvetage suivants : Jeunes sauveteurs, Médaille de bronze, Croix de bronze, Soins d'urgence aquatique et Sauveteur national.

## Les piscines extérieures Accès gratuit

En plus de la baignade, il y aura des jeux et de l'animation pour tous.

**Horaire** – La baignade débute le lundi 21 juin

Du lundi au vendredi : 10 h à 21 h  
Samedi et dimanche : de 10 h à 17 h

### Endroits

Piscine du parc Charleroi :  
10975, av. Alfred  
Piscine du parc Ottawa :  
10341, av. Lausanne  
Piscine du parc Primeau :  
4209, rue de Castille  
Piscine du parc Saint-Laurent :  
11614, av. Salk

## Les pataugeoires

Les pataugeoires sont destinées aux jeunes enfants

### Surveillance parentale

Pour être admissible à une pataugeoire, tout enfant âgé de moins de 3 ans doit être accompagné d'un parent ou d'un gardien. La grande sœur ou le grand frère de moins de 18 ans, ne peut remplacer le parent.

**Horaire** – La baignade débute le lundi 21 juin

Du lundi au vendredi : 10 h à 12 h et de 13 h à 17 h

Samedi et dimanche : de 13 h à 16 h

### Endroits

Les pataugeoires sont situées aux parcs : Charleroi, Henri-Bourassa, Lacordaire, Le Carignan, Ménard, Monty, Oscar, Ottawa, Pilon, Primeau, Sabrevois, Sauvé, Saint-Laurent et Tardif.

## Règlement municipal

Piscines, pataugeoires et fontaines municipales

■ Le parent ou le gardien d'un enfant en bas âge, dont la taille est moins de 1,22 m (48 po) ou d'un enfant souffrant d'un handicap ou encore d'un enfant qui ne sait pas nager, doit être présent et assurer une surveillance vigilante.

■ Tout enfant qui n'a pas atteint la taille de 1,22 m (48 po) peut avoir accès aux pataugeoires (sauf le parent ou le gardien accompagnateur). Tout enfant qui excède cette taille n'a plus accès à celles-ci. Les enfants de moins de 3 ans sont admissibles aux pataugeoires s'ils sont accompagnés du parent ou du gardien.

■ Toute personne, dont la taille a atteint 1,22 m (48 po) ou plus, a accès aux piscines intérieures et extérieures.

■ Le port du casque de bain est facultatif, mais les cheveux longs doivent être attachés.

■ Toute personne admise à un bassin d'eau municipal doit respecter les règles de sécurité et les ordres du surveillant-sauveteur en service.

Rappelons que le port du maillot de bain est obligatoire, que la nudité partielle ou totale est interdite dans les bassins d'eau ainsi que dans les lieux environnants. Il est interdit de fumer aux alentours et dans les bassins d'eau. Il est défendu de courir, de crier, de blasphémer, de cracher, d'uriner, de déféquer, de se bousculer, de trépider, de s'attrouper ou de s'agiter autour d'un bassin d'eau et de sa promenade.

■ Vous ne pouvez vous baigner qu'aux heures d'ouverture. Il est défendu de s'y introduire de quelque manière que ce soit en dehors des heures d'ouverture.

■ Il est interdit de se baigner, de baigner un enfant ou un animal dans les fontaines situées sur le territoire de l'arrondissement.

■ Avertissez le responsable de toute situation qui représente un risque pour les baigneurs.

■ Si vous ne savez pas nager, prévenez le surveillant-sauveteur et restez en eau peu profonde.

*Pour tout renseignement supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer directement avec le responsable de la piscine.*



*L'horaire des piscines extérieures et des pataugeoires peut être modifié sans préavis, en raison des conditions météorologiques.*

## Suite de l'article sur le Plan d'urbanisme en p. 2.

■ Par la réalisation d'une étude de planification détaillée de portée locale, pour le corridor du boulevard Henri-Bourassa.  
 ■ Par l'adoption et l'application d'un règlement relatif aux projets particuliers de construction afin d'encadrer les futurs projets de développement et de redéveloppement aux abords des boulevards Pie-IX et Henri-Bourassa.

### Favoriser l'accès aux rives de la rivière des Prairies

■ Par le prolongement du parc riverain existant.  
 ■ Par la mise en œuvre d'un programme d'acquisition des berges afin d'augmenter le nombre de fenêtres sur la rivière.

### Mettre en valeur le noyau villageois et le boulevard Gouin

■ Avec l'implantation d'un programme d'aide à la mise en valeur du patrimoine, afin de venir en aide aux propriétaires qui désirent réaliser des travaux d'amélioration sur leur propriété.  
 ■ Afin d'encadrer les travaux des propriétaires, le Plan prévoit l'élaboration et l'application de nouvelles dispositions réglementaires dans les limites du noyau villageois.  
 ■ Le Plan privilégie également la mise en valeur du site de la Maison Brignon-Lapierre.

### Améliorer l'accessibilité au territoire

■ Pour faciliter l'accès routier à l'arrondissement dans l'axe nord-sud, le Plan propose d'analyser l'opportunité du prolongement du boulevard Langelier.

■ Pour améliorer la desserte en transport collectif, le Plan propose :

- ☀ l'implantation de gares de trains de banlieue sur la voie ferrée du Canadien National dans l'axe des boulevards Pie-IX et Lacordaire ou Langelier (dans l'éventualité où le projet de trains de banlieue desservant la couronne Est, vers le centre-ville, se concrétise);
- ☀ l'aménagement d'un système à capacité intermédiaire sur les boulevards Henri-Bourassa et Maurice-Duplessis;
- ☀ l'aménagement d'un système à capacité intermédiaire sur les boulevards Pie-IX et Saint-Michel;
- ☀ la création d'une voie réservée sur les boulevards Lacordaire ou Langelier.

### La gestion de la circulation de transit

■ Afin de réduire la circulation de transit à travers le réseau routier de l'arrondissement, et de favoriser la croissance économique du secteur Est, tous les acteurs qui ont participé à l'élaboration de ce chapitre privilégient le prolongement de l'autoroute 25 jusqu'à l'autoroute 440 et la construction d'un pont reliant Montréal à Laval. Le flot de véhicules supplémentaire qui emprunte le boulevard Henri-Bourassa pour joindre le pont Pie-IX, dégrade la qualité de vie des résidents et l'environnement. Cette solution permettrait aux milieux de vie, de retrouver une quiétude.

## Suite du dossier sur le développement social en p. 10.

**Formation culinaire** des enfants de 6 à 14 ans, avec la participation des parents et des animateurs de camps de jour. Ce projet est présenté par les Fourchettes de l'espoir en collaboration avec le comité d'action pour la sécurité alimentaire (C.A.S.A.) (15 000 \$).

Pendant le camp de jour et dans les ateliers du samedi, on abordera notamment les thèmes de nutrition, d'alimentation internationale, d'hygiène et de budget. Ce projet rejoindra plus de 1 000 enfants, les parents et une cinquantaine d'animateurs.

**La Bougeotte** est un projet de sensibilisation pour les enfants de 6 à 12 ans, qui a pour but de les initier aux activités artistiques, par une visite au musée et des ateliers de bricolage. Les parents seront invités au vernissage des œuvres. Le projet a été présenté par Coup de pouce Jeunesse et sera réalisé en collaboration avec l'Association des locataires de place Normandie, (6 577 \$).

### Jumelage entre adolescents bénévoles et adolescents handicapés.

Ce projet est présenté également par Coup de pouce Jeunesse en collaboration avec le Centre de réadaptation l'Intégrale. Il s'agit d'ateliers de photographie, danse, poterie, menuiserie, expression créative, sports et jeux de société. Il y aura 5 adolescents accompagnés pour chaque atelier, (9 458 \$).

**Animation urbaine** pour les jeunes de 14 à 25 ans, ce projet est présenté par Café Jeunesse multiculturel pour le comité Visa Jeunes de la Table de concertation Jeunesse, avec la collaboration spéciale du Centre des jeunes l'Escale et de la Maison des jeunes L'Ouverture. Fort de son expérience de l'été dernier, il offrira un programme couvrant les domaines sportifs, culturels, de loisirs et éducatifs. Il débutera à la semaine de relâche scolaire jusqu'à la fin de l'année. Par ce projet d'envergure, on vise l'inclusion de tous les jeunes, la

prévention de la délinquance et le rapprochement interculturel, (130 000 \$). Les 18 activités hebdomadaires et les 5 activités ponctuelles ont enregistré 6 485 présences, pendant l'été 2003. Montréal-Nord en santé avait investi 16 000 \$ pour ce projet de concertation.

**Un stage...un emploi** Ce projet, présenté par Rond-Point Jeunesse au travail, s'adresse à 12 jeunes de 16 à 30 ans qui, dans le cadre d'une démarche dans un programme d'emploi, se verront offrir un stage rémunéré de trois semaines avec supervision, (10 118 \$). Bienvenue aux employeurs!

**Café littéraire** Le Café Jeunesse multiculturel, en collaboration avec les organismes du milieu, veut développer une entreprise qui permettrait aux jeunes adultes d'acquérir une formation et une expérience en affaires et en restauration. De plus ce projet vise le rapprochement inter-générationnel de la population et l'amélioration de

l'image de Montréal-Nord, en soulignant les talents artistiques des citoyens. Jeunes adultes avec un esprit entrepreneur et créateur, voici une occasion formidable de vous épanouir! Pour l'étude de faisabilité de ce projet, (15 000 \$).

**Réemploi** Un autre projet d'importance présenté par la Fondation de la Visite et ses partenaires, soit l'Accueil chez Frédéric, le Centre d'action bénévole et Coup de pouce Jeunesse. Des organismes se sont réunis pour trouver des solutions d'entraide, tant sur le plan matériel que social afin de venir en aide aux familles démunies ou isolées. Recyclage, récupération, partage de biens et de services, sont des moyens offerts par l'environnement immédiat, et qui peuvent faire la différence, (15 000 \$).